

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne, le 18 juin 2024 à 17h30, sous la présidence de monsieur Mathieu Traversy, préfet.

Sont présents : Messieurs Guillaume Tremblay, Bertrand Lefebvre, Benoît Ladouceur, Robert Morin, Marc-André Michaud et Carl-Miguel Maldonado et mesdames Marie-Ève Couturier, Vicky Mokas, Nathalie Lepage, Patricia Lebel, Darllie Pierre-Louis et Anny Mailloux.

Sont également présents : monsieur Alexandre Bourdeau, directeur général et greffier-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe, madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement, de l'environnement et du développement durable, monsieur Sylvain Ouellette, directeur du développement économique et touristique, madame Corinne Gendron, conseillère en développement touristique et madame Caroline Tremblay, conseillère en communication.

14 917-06-24 Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement :

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

14 918-06-24 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Darllie Pierre-Louis, appuyée par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé avec le retrait du point 44 :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 mai 2024
4. Liste des comptes à payer au 10 juin 2024 incluant une liste des dépenses ou contrats autorisés en vertu du pouvoir délégué par le règlement numéro 149 de la MRC Les Moulins
5. Liste des dépenses incompressibles en date du 10 juin 2024 incluant une liste de dépenses ou contrats autorisés en vertu du pouvoir délégué par le règlement numéro 149 de la MRC Les Moulins
6. Dépôt du rapport des correspondances – Suivi
7. Rapport du président du comité de développement économique et écologique, économie sociale et immigration (CDEESI)
8. Rapport de la présidente du comité développement tourisme durable, culture et patrimoine (CTCP)
9. Rapport de la présidente du comité de l'aménagement durable du territoire, agriculture et mobilité (CATAM)

**DIRECTION GÉNÉRALE / GREFFE / FINANCES / RESSOURCES
MATÉRIELLES / RESSOURCES HUMAINES**

10. Permanence d'un employé occupant le poste de Contrôleur financier et ressources matérielles
11. Abolition du poste de réceptionniste – InnoHub La Centrale
12. Amendement de la résolution 14 901-05-24 relativement à l'engagement temporaire d'un aménagiste au service d'aménagement, de l'environnement et du développement durable
13. Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière
14. Nomination d'un administrateur et de son substitut pour siéger au conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière
15. Autorisation de signature – Effets bancaires et marge de crédit et abrogation des résolutions numéros 14 284-01-23 et 14 520-08-23
16. Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels et amendement à la résolution numéro 14 527-08-23
17. Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), du 26 au 28 septembre 2024 à Québec
18. Création de trois postes budgétaires liés au Plan Climat
19. Remerciement au recteur de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)
20. Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité (OVT) des territoires – Adoption des priorités régionales 2025-2029
21. Participation de la MRC Les Moulins au 26e Gala des Grands Prix Desjardins du Défi OSEntreprendre
22. Autorisation de signature – Entente dans le cadre du Programme de partenariat 2024 avec la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM)

COMMUNICATIONS :

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

23. Nomination au comité d'investissement commun (CIC)
24. Autorisation de signature – Avenant 1 au contrat de prêt entre le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et la MRC Les Moulins dans le cadre Fonds local d'investissement (FLI)
25. Demande de renflouement du Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale

26. Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Léo Gendron Kinésiologue Ostéopathe dans le cadre du Fonds Jeunes Promoteurs (FJP) et autorisation de paiement
27. Approbation de projet structurant pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l’Entente entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité (FRR)
28. Autorisation de signature – Convention d’incubation entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Les Produits Go Nano Inc.
29. Création du comité vélo de la MRC Les Moulins
30. Approbation du Guide du demandeur du Fonds de développement touristique - Terrebonne Mascouche (FDT-TM) pour 2025, adoption de la Grille du jury, approbation des éléments du Rapport de reddition de comptes FDT-TM et autorisation du lancement de l’appel de projets touristiques FDT-TM 2024-2025
31. Autorisation de signature – Entente de service avec Tourisme Lanaudière relativement au Bureau d’information touristique de la MRC des Moulins (BIT)
32. Autorisation de signature – Avenant à la convention M-23 – MRC Les Moulins dans le cadre de l’Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2022-2025 (EPRTNT)
33. Repositionnement du Bureau d’information touristique (BIT) et autorisation de signature

AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

34. Examen et approbation du Règlement numéro 1085-12 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1085 afin de modifier les territoires à urbanisation optimale
35. Examen et approbation du Règlement numéro 1199-2 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement relatif aux plans d’aménagement d’ensemble numéro 1199 afin de soustraire les zones CC 218, RA 202, RA 203, RA 433 et RA 436
36. Examen et approbation du Règlement numéro 1231-2 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (PPCMOI) numéro 1231, afin d’ajouter un critère d’évaluation portant sur l’intégration de logement social ou abordable
37. Examen et approbation du Règlement numéro 1001-357-001 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001, afin d’assurer la concordance au règlement numéro 97-33R-18 modifiant le schéma d’aménagement révisé de la MRC Les Moulins dans l’aire d’affection « Industrielle » située à l’ouest du lieu d’enfouissement technique du Complexe Enviro Connexions
38. Examen et approbation du Règlement numéro 1012 de la Ville de Terrebonne régissant la démolition des immeubles sur le territoire de la Ville de Terrebonne

39. Examen et approbation de la résolution numéro 310-06-2024 de la Ville de Terrebonne concernant un Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) 2024-00047 (en vertu des critères prévus au Règlement numéro 1008) pour l'aménagement d'un centre d'accueil
40. Examen et approbation du Règlement numéro 1001-363 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001, afin de réviser certaines dispositions réglementaires
41. Examen et approbation du Règlement numéro 1013 de la Ville de Terrebonne régissant l'entretien des bâtiments sur le territoire de la Ville de Terrebonne
42. Examen et approbation du Règlement numéro 1003-011 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de construction numéro 1003 de la Ville de Terrebonne afin d'abroger les dispositions concernant les constructions endommagées ou délabrées
43. Demande ministérielle – Modification du schéma d'aménagement révisé de remplacement version 2 (SARR2) de la MRC pour se conformer à l'orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire (OGAT) intitulée : «*Planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages*» - Demande d'un délai supplémentaire jusqu'à l'entrée en vigueur des nouvelles OGAT en octobre 2024
44. Appui à la résolution de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) relativement à l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire (OGAT) «*Habitation*» - **Retiré**
45. Demande de prolongation de délai dans le cadre du programme de revitalisation des espaces industriels (PREI) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

AUTRES POINTS

- 45.1 Autorisation de signature – Avenant 3 à la Convention d'aide financière concernant Accès entreprise Québec (AEQ) entre la MRC Les Moulins, le ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la ministre déléguée au Développement économique régional
46. Autres sujets
47. Période de questions
48. Clôture de la séance

ADOPTÉE

14 919-06-24 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 mai 2024

Il est proposé par madame Darllie Pierre-Louis, appuyée par madame Nathalie Lepage et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 mai 2024 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

14 920-06-24 Liste des comptes à payer au 10 juin 2024 incluant une liste des dépenses ou contrats autorisés en vertu du pouvoir délégué par le règlement numéro 149 de la MRC Les Moulins

Il est proposé par monsieur Robert Morin, appuyé par madame Patricia Lebel et résolu unanimement :

QUE la liste des comptes à payer au 10 juin 2024 au montant de 480 826,70\$, incluant une liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et greffier-trésorier en vertu du règlement 149 de la MRC Les Moulins lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer au 10 juin 2024* »).

ADOPTÉE

14 921-06-24 Liste des dépenses incompressibles en date du 10 juin 2024 incluant une liste de dépenses ou contrats autorisés en vertu du pouvoir délégué par le règlement numéro 149 de la MRC Les Moulins

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE la liste des dépenses incompressibles en date du 10 juin 2024, au montant de 740 896,91\$, incluant une liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et greffier-trésorier en vertu du règlement 149 de la MRC Les Moulins lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Dépenses incompressibles-en date du 10 juin 2024* »).

ADOPTÉE

14 922-06-24 Dépôt du rapport des correspondances — Suivi

Il est proposé par madame Vicky Moka, appuyée par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Dépôt du rapport des correspondances – Juin 2024* »).

ADOPTÉE

14 923-06-24 Rapport du président du comité de développement économique et écologique, économie sociale et immigration (CDEESI)

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité de développement économique et écologique, économie sociale et immigration (CDEESI) de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 16 mai 2024 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité de développement économique et écologique, économie sociale et immigration (CDEESI) de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 16 mai 2024 soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

14 924-06-24 Rapport de la présidente du comité développement tourisme durable, culture et patrimoine (CTCP)

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité développement tourisme durable, culture et patrimoine (CTCP) de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 21 mai 2024 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité développement tourisme durable, culture et patrimoine (CTCP) de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 21 mai 2024, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

14 925-06-24 Rapport de la présidente du comité de l'aménagement durable du territoire, agriculture et mobilité (CATAM)

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité de l'aménagement durable du territoire, agriculture et mobilité (CATAM) de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 22 mai 2024 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité de l'aménagement durable du territoire, agriculture et mobilité (CATAM) de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 22 mai 2024, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

14 926-06-24 Permanence d'un employé occupant le poste de contrôleur financier Contrôleur financier et ressources matérielles

CONSIDÉRANT QUE monsieur Éric Lefebvre, contrôleur financier et ressources matérielles, terminera sa période de probation le 16 juillet 2024;

CONSIDÉRANT le rapport favorable de monsieur Alexandre Bourdeau, directeur général et greffier-trésorier de la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la nomination permanente de monsieur Éric Lefebvre, contrôleur financier et ressources matérielles de la MRC Les Moulins, soit et est acceptée à compter du 16 juillet 2024.

ADOPTÉE

14 927-06-24 Abolition du poste de réceptionniste – InnoHub La Centrale

CONSIDÉRANT que compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu d'abolir le poste de « *Réceptionniste – InnoHub La Centrale* »;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le poste de « *Réceptionniste – InnoHub La Centrale* » soit et est aboli à compter du 23 juin 2024.

QUE l'organigramme de la MRC Les Moulins soit et est modifié en conséquence.

ADOPTÉE

14 928-06-24 Amendement de la résolution 14 901-05-24 relativement à l'engagement temporaire d'un aménagiste au service d'aménagement, de l'environnement et du développement durable

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 901-05-24, le conseil a autorisé l'engagement temporaire d'un aménagiste au service d'aménagement, de l'environnement et du développement durable, à compter du 3 juin 2024;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender la résolution numéro 14 901-05-24 afin de modifier la date d'entrée en fonction du 3 juin 2024 au 27 mai 2024 ;

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par monsieur Benoit Ladouceur et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 14 901-05-24 soit et est amendée et qu'ainsi, l'avant-dernier paragraphe de cette résolution soit et est remplacé par le suivant :

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'engagement temporaire de monsieur Charles Simoneau au poste d'aménagiste au service d'aménagement, de l'environnement et du développement durable, à compter du 27 mai 2024, à raison de 34 heures par semaine, et ce, jusqu'au 6 juin 2025 inclusivement, conformément aux termes du contrat de travail. La rémunération est établie conformément à la classe 8 débutant à l'échelon 2. Une période de probation de 6 mois continus est requise. Le document intitulé « Conditions de travail et avantages sociaux », tel que modifié par la résolution numéro 14 144-09-22, fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

14 929-06-24 Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer le représentant de la MRC Les Moulins à l'Agence régionale de mise en valeur des Forêts privées de Lanaudière ;

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Vicky Mokas soit et est nommée à titre de représentante de la MRC Les Moulins aux assemblées des membres de à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière.

ADOPTÉE

14 930-06-24 Nomination d'un administrateur et de son substitut pour siéger au conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins peut désigner, en concertation avec les MRC de Matawinie et de Montcalm, un administrateur élu pour agir à ce titre pour la catégorie du monde municipal aux réunions du Conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins peut désigner, en concertation avec les MRC de Lanaudière, un substitut élu pour remplacer l'administrateur révoqué ou retiré ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par madame Vicky Mokas et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins nomme monsieur Martin Héroux, maire de la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, à titre d'administrateur au Conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière, et d'autre part, nomme madame Claudine Ethier, directrice adjointe du Service d'aménagement de la MRC de Matawinie, à titre de substitut.

ADOPTÉE

14 931-06-24 Autorisation de signature – Effets bancaires et marge de crédit et abrogation des résolutions numéros 14 284-01-23 et 14 520-08-23

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 520-08-23, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les personnes autorisées, auprès de la Caisse Desjardins de Terrebonne, à signer toute convention relative aux comptes numéros 891 74, 891 75 et 85291 de la MRC Les Moulins, compte du Fonds local de solidarité (FLS), compte du Fonds local d'investissement (FLI) incluant les chèques, à régler toutes affaires bancaires avec ladite Caisse et à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins toutes conventions relatives aux produits et services de la Caisse susmentionnée;

CONSIDÉRANT l'entrée en poste de monsieur Éric Lefebvre le 16 janvier 2024 à titre de contrôleur financier et ressources matérielles, il y a lieu d'abroger les résolutions numéros 14 284-01-23 et 14 520-08-23 afin de les remplacer par la présente résolution ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 14 520-08-23 soit et est amendée et qu'ainsi, monsieur Mathieu Traversy, préfet, monsieur Guillaume Tremblay, préfet suppléant, monsieur Alexandre Bourdeau directeur général et greffier-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe ainsi que monsieur Éric Lefebvre, contrôleur financier et ressources matérielles, soient et sont autorisés à signer les effets bancaires, toute convention relative aux comptes numéros 891 74, 891 75 et 85291 de la MRC Les Moulins, compte du Fonds local de solidarité (FLS), compte du Fonds local d'investissement (FLI) incluant les chèques et à régler toutes affaires bancaires avec ladite Caisse et à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, toutes conventions relatives aux produits et services de la Caisse Desjardins de Terrebonne.

QUE monsieur Alexandre Bourdeau directeur général et greffier-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe ainsi que monsieur Éric Lefebvre, contrôleur financier et ressources

matérielles, soient et sont autorisés à effectuer des paiements autorisés par virements bancaires.

QUE la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe (madame Martine Baribeau) soit et est autorisée à signer le certificat du secrétaire ou autre dirigeant autorisé.

QUE le directeur général et greffier-trésorier (monsieur Alexandre Bourdeau) et la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe (madame Martine Baribeau) soient et sont autorisés à signer l'avis concernant le changement de représentants.

QUE les résolutions numéros 14 284-01-23 et 14 520-08-23 soient et sont abrogées et que la présente résolution remplace lesdites résolutions.

ADOPTÉE

14 932-06-24 Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels et amendement à la résolution numéro 14 527-08-23

CONSIDÉRANT QUE la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* exige la mise en place d'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 150-09-22, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 527-08-23, le conseil de la MRC Les Moulins a notamment nommé monsieur Lefranc Neptune au comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer monsieur Lefranc Neptune qui n'est plus à l'emploi de la MRC Les Moulins, par monsieur Éric Lefebvre, contrôleur financier et ressources matérielles ;

Il est proposé par monsieur Benoit Ladouceur, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins amende la résolution numéro 14 527-08-23 afin de nommer monsieur Éric Lefebvre, contrôleur financier et des ressources matérielles, pour siéger au comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels en remplacement de monsieur Lefranc Neptune qui n'est plus à l'emploi de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

14 933-06-24 Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), du 26 au 28 septembre 2024 à Québec (Amendée par la résolution numéro 15 031-09-24)

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) aura lieu du 26 au 28 septembre 2024, à Québec ;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par monsieur Carl Miguel Maldonado et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Benoit Ladouceur et Alexandre Bourdeau soient et sont autorisés à assister au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), lequel aura lieu du 26 au 28 septembre 2024 à Québec. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat disponibilité de crédit numéro 2024-55 émis par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 990,00\$ par personne, excluant les taxes, soit un total de 1 980,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312, « *Congrès, colloques* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

14 934-06-24 Création de trois postes budgétaires liés au Plan Climat

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 644-11-23, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté les prévisions budgétaires 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer trois (3) nouveaux postes budgétaires ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise la création des postes budgétaires suivant :

- Poste budgétaire dans la section des revenus : 1382-910 « *Transfert - Plan Climat* »;
- Poste budgétaire dans la section des dépenses : 2710-910 « *Plan Climat volet Planification* »;
- Poste budgétaire dans la section des dépenses : 2710-915 « *Plan Climat volet Mise en œuvre* ».

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise que l'encaissement d'un revenu de 1 844 714,00\$ soit comptabilisé au poste budgétaire 1382-910 « *Transfert - Plan Climat* ».

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise qu'un budget de dépenses de 350 000,00\$ soit prévu au poste budgétaire 2710-910 « *Plan Climat volet Planification* ».

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise qu'un budget de dépenses de 1 494 714,00\$ soit prévu au poste budgétaire 2710-915 « *Plan Climat volet Mise en œuvre* ».

ADOPTÉE

14 935-06-24 Remerciement au recteur de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)

CONSIDÉRANT QUE le projet de Quartier universitaire de La Croisée urbaine Terrebonne est un projet exemplaire qui s'est distingué et obtenu le meilleur pointage dans le cadre de l'appel de candidatures du Centre régional universitaire de Lanaudière (CRUL) pour l'implantation d'un campus dans la région de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a été retenu par l'UQTR ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet sera bénéfique pour l'ensemble des étudiants et aura un impact sur le taux de diplomation universitaire dans la région ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est situé dans une zone géographique stratégique pour la région de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet sera un milieu de vie complet et dynamique ;

CONSIDÉRANT l'annonce de la ministre de l'Enseignement supérieur, Pascale Déry, qui a attribué un financement de 550 000\$ à l'UQTR pour la mise sur pied d'un bureau de projet ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat du bureau de projet visera notamment à bien cerner les besoins en matière de formation et identifier la meilleure solution immobilière avec les partenaires du milieu

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins remercie chaleureusement Monsieur Christian Blanchette, recteur de l'UQTR pour cet appui indéfectible au projet et pour croire au potentiel de Lanaudière en matière d'enseignement supérieur.

ADOPTÉE

14 936-06-24

Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité (OVT) des territoires – Adoption des priorités régionales 2025-2029

CONSIDÉRANT QUE la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre O-1.3) (LAOVT) a été adoptée par l'Assemblée nationale le 5 avril 2012 et sanctionnée le 3 mai suivant;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement est tenu, après consultation, de réviser la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires tous les cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales est responsable de l'application de la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre O-1.3) (LAOVT);

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales a annoncé l'amorce des travaux régionaux en août 2023;

CONSIDÉRANT la mise en place du comité de pilotage de l'OVT, piloté par la Table des préfets de Lanaudière et le MAMH et ayant pour rôle de mener les travaux d'identification des priorités régionales;

CONSIDÉRANT QUE les travaux qui se sont déroulés dans la région pour identifier les priorités régionales, en collaboration avec l'ensemble des partenaires, et que ces priorités ont été adoptées par le conseil d'administration de la Table des préfets en mai 2024;

Il est proposé par madame Darllie Pierre-Louis, appuyée par madame Vicky Moka et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins approuve les priorités de la région de Lanaudière et recommande à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de transmettre l'ensemble des documents afférents à la ministre des Affaires municipales.

QUE copie de la présente résolution soit et est transmise à la Table des préfets de Lanaudière.

ADOPTÉE

14 937-06-24 Participation au 26e Gala des Grands Prix Desjardins du Défi OSEntreprendre

CONSIDÉRANT la tenue du 26e Gala des Grands Prix Desjardins du Défi OSEntreprendre, lequel avait lieu le 12 juin 2024, à Québec ;

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins entérine l'achat d'un billet afin de permettre à monsieur Bertrand Lefebvre de participer 26e Gala des Grands Prix Desjardins du Défi OSEntreprendre, lequel avait lieu le 12 juin 2024, au montant de 125,00\$ par personne. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2024-56 émis par le directeur général et greffier-trésorier pour un montant de 125,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 « *Législation-congrès, colloques* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

14 938-06-24 Autorisation de signature – Entente dans le cadre du Programme de partenariat 2024 avec la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM)

CONSIDÉRANT QUE la CCIM a pour mission de rapprocher, connecter, informer, inspirer et représenter les gens d'affaires dans le but de créer une effervescence économique et sur le territoire de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE pour accomplir sa mission, la CCIM doit s'associer avec des partenaires annuels ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins désire contribuer à la mission de la CCIM ;

CONSIDÉRANT l'Entente de partenariat à intervenir entre la MRC Les Moulins et la CCIM pour l'année 2024 ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par monsieur Carl Miguel Maldonado et résolu unanimement:

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une entente de partenariat 2024 avec la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM) en vertu de laquelle la MRC Les Moulins contribue pour un montant maximum de 135 000,00\$.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement d'un montant maximum de 135 000,00\$ en lien avec l'entente de partenariat 2024 avec la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM) en vertu de laquelle la MRC Les Moulins s'engagera à contribuer pour un montant maximum de 135 000,00\$.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2024-57 émis par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 135 000,00\$, poste budgétaire 2622-976 « *Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

14 939-06-24 Nomination au comité d'investissement commun (CIC)

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 10 743-02-17 et 10 925-06-17, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Fonds local de solidarité (FLS) de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 11 178-01-18, 11 259-03-18, 11 798-02-19, 11 839-03-19, 12 492-03-20, 12 653-06-20, 14 051-06-22, 14 182-10-22, 14 575-09-23 et 14 833-03-24, le conseil de la MRC Les Moulins a procédé à la nomination ou retrait des membres du comité d'investissement commun (CIC) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer un membre au comité d'investissement commun (CIC) pour appliquer la politique d'investissement commune FLI/FLS, en remplacement de monsieur Marc-André Lebeau qui n'est plus disponible ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur André Beauregard, Président de TDS Inspection, soit et est nommé à titre de membre du comité d'investissement commun (CIC) pour appliquer la politique d'investissement commun FLI/FLS.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins remercie monsieur Marc-André Lebeau pour sa participation et leur implication au sein du comité d'investissement commun (CIC).

QUE la présente résolution soit transmise à monsieur Éric Deslauriers de Fonds locaux de solidarité FTQ.

ADOPTÉE

14 940-06-24 Autorisation de signature – Avenant 1 au contrat de prêt entre le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et la MRC Les Moulins dans le cadre Fonds local d'investissement (FLI)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la signature de l'avenant 1 au contrat de prêt entre le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et la MRC Les Moulins dans le cadre Fonds local d'investissement (FLI) ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil autorise le préfet et/ou le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'Avenant numéro 1 au contrat de prêt entre le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et la MRC Les Moulins dans le cadre Fonds local d'investissement (FLI).

ADOPTÉE

14 941-06-24 Demande de renflouement du Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale

CONSIDÉRANT QUE le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) a pour objectif d’encourager les collaborations entre les organismes municipaux par l’accroissement du nombre de projets de coopération intermunicipale permettant l’amélioration des services offerts aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses municipalités et MRC ont déposé ou ont prévu déposer des demandes d’aide financière à ce programme afin d’améliorer les services aux citoyens et respecter leurs obligations ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins et les villes de Mascouche et Terrebonne désirent déposer des demandes d’aide financière à ce programme;

CONSIDÉRANT les avis de refus que les municipalités et les MRC ont obtenus du MAMH à l’effet qu’il n’y a plus de fonds pour le financement de nouvelles initiatives, et ce, jusqu’en mars 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE cela a un impact considérable sur la vitalité et l’évolution des municipalités et des MRC ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets ont été déposés et que d’autres projets étaient prêts à être déposés ;

CONSIDÉRANT QUE pour la MRC Les Moulins, cela représente une perte de subventions potentielles considérables ;

CONSIDÉRANT que l’absence de financement met en péril ces projets pour lesquels la majorité des municipalités prévoyaient bénéficier ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Benoît Ladouceur et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, de faire les représentations nécessaires afin de renflouer le Fonds régions et ruralité - Volet 4 pour le soutien à la coopération intermunicipale, et d’assurer un soutien en continu pour les divers projets déposés et à venir d’ici le 31 mars 2025.

QUE le conseil transmette une copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales, aux députés du territoire de la MRC Les Moulins, aux villes de Terrebonne et Mascouche, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) à l’Union des municipalités du Québec (UMQ) et aux MRC de Lanaudière.

ADOPTÉE

14 942-06-24 Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Léo Gendron Kinésiologue Ostéopathe dans le cadre du Fonds Jeunes Promoteurs (FJP) et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 102-08-19, le conseil de la MRC Les Moulins a constitué le Fonds Jeunes Promoteurs (FJP);

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 285-11-19, le conseil de la MRC Les Moulins a approuvé le document intitulé : *Politique du Fonds Jeunes Promoteurs (FJP)*;

CONSIDÉRANT l'entente entre la MRC Les Moulins et Futurpreneur Canada;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Léo Gendron Kinésiologue Ostéopathe est admissible au Fonds Jeunes Promoteurs (FJP) de la MRC Les Moulins pour son projet, jusqu'à concurrence d'un maximum de 6 000,00\$;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins déclare l'admissibilité de l'entreprise Léo Gendron Kinésiologue Ostéopathe au Fonds Jeunes Promoteurs (FJP) de la MRC Les Moulins.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et greffier-trésorier de la MRC Les Moulins, à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une convention entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Léo Gendron Kinésiologue Ostéopathe relativement au Fonds Jeunes Promoteurs (FJP).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise une subvention jusqu'à concurrence de 6 000,00\$, excluant les taxes, le tout, selon les paramètres de la *Politique du Fonds Jeunes Promoteurs (FJP)*.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2024-58 émis par le directeur général et greffier-trésorier pour un montant de 6 000,00\$ excluant les taxes, poste budgétaire «*Fonds Jeunes Promoteurs*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

14 943-06-24

Approbation de projet structurant pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité (FRR)

CONSIDÉRANT le dernier appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité (FRR) ;

CONSIDÉRANT le budget disponible de la MRC Les Moulins à cet effet;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins approuvent, suite à l'analyse du projet soumis par le comité d'analyse des projets en économie sociale et des projets structurants :

Nom du projet	Présenté par	Subvention octroyée
Cuisine de transformation	Le Relais de Mascouche	25 000,00\$

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention avec l'organisme bénéficiaire susmentionné et qu'il soit autorisé à verser la subvention susmentionnée audit organisme en trois (3) versements et conformément aux termes et modalités prévus dans lesdites conventions.

QUE ladite somme de 25 000,00\$ soit prélevée à partir des sommes du Fonds régions et ruralité (FRR).

ADOPTÉE

14 944-06-24

Autorisation de signature – Convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Les Produits Go Nano Inc.

CONSIDÉRANT la convention d'incubation pour InnoHub la Centrale à intervenir avec l'entreprise Les Produits Go Nano Inc. ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Alexandre Bourdeau, directeur général et greffier-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Les Produits Go Nano Inc.

ADOPTÉE

14 945-06-24

Création du comité vélo de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer le comité vélo de la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par monsieur Robert Morin, appuyé par monsieur Benoit Ladouceur et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le comité vélo de la MRC Les Moulins soit et est créé ;

QUE le comité vélo de la MRC Les Moulins soit composé de 6 personnes, soit :

- Deux employé(e)s de la MRC (développement touristique et aménagement du territoire);
- Un(e) conseiller(ère) municipal(e) par ville, expert(e) des tracés cyclables de la MRC;
- Un(e) employé(e) par ville, responsable du dossier vélo ;

QUE les mandats du comité vélo de la MRC Les Moulins soit les suivants :

- 2024 : Prévoir les sujets et l'animation d'une consultation publique qui permettra de déterminer les principaux enjeux et dossiers prioritaires à travailler par la MRC;
- 2025 : Élaborer un plan d'action avec indicateurs annuels, et en assurer le suivi;
- De plus, un mandat d'accompagnement pourrait être octroyé à un consultant, expert en développement de l'expérience cycliste, pour aider à préparer la consultation publique, et à l'élaboration du plan d'action par la suite.

ADOPTÉE

14 946-06-24 Approbation du Guide du demandeur du Fonds de développement touristique - Terrebonne Mascouche (FDT-TM) pour 2025, adoption de la Grille du jury, approbation des éléments du Rapport de reddition de comptes FDT-TM et autorisation du lancement de l'appel de projets touristiques FDT-TM 2024-2025

CONSIDÉRANT le Guide du demandeur FDT-TM (incluant le formulaire de demande) pour l'appel de projets touristiques 2025, la Grille du jury et le Rapport de reddition de comptes FDT-TM, lesquels sont joints en annexe à la présente résolution ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser le lancement de l'appel de projets touristiques 2024-2025 ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le Guide du demandeur FDT-TM pour l'appel de projets touristiques pour 2025, joint en annexe à la présente résolution, soit et est approuvé.

QUE la Grille du jury, jointe en annexe à la présente résolution, soit et est adoptée.

QUE les éléments du Rapport de reddition de comptes FDT-TM, joints en annexe à la présente résolution, soient et sont approuvés.

QUE le lancement de l'appel de projets touristiques 2024-2025 soit et est autorisé.

ADOPTÉE

14 947-06-24 Autorisation de signature – Entente de service avec Tourisme Lanaudière relativement au Bureau d'information touristique de la MRC des Moulins (BIT)

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de conclure une entente de service avec Tourisme Lanaudière visant à déterminer les règles d'un partenariat pour la prise des appels et pour l'assistant virtuel, par les préposés du Bureau d'information touristique (BIT) de la MRC des Moulins;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins l'Entente de service avec Tourisme Lanaudière visant à déterminer les règles d'un partenariat pour la prise des appels et pour l'assistant virtuel, par les préposés du Bureau d'information touristique (BIT) de la MRC des Moulins, pour une durée de 10 semaines, soit pour la période du 24 juin 2024 au 2 septembre 2024.

ADOPTÉE

14 948-06-24 Autorisation de signature – Avenant à la convention M-23 – MRC les Moulins dans le cadre de l'Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2022-2025 (EPRTNT)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 549-08-23, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une Convention d'aide financière avec Tourisme Lanaudière dans le cadre de l'entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la signature d'un avenant à la convention susmentionnée afin d'apporter une modification à l'objet de l'étude présenté à l'EPRTNT ainsi qu'une modification de la date de fin des travaux ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par monsieur Carl Miguel Maldonado et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'Avenant à la convention M-23 – MRC les Moulins dans le cadre de l'Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2022-2025 (EPRTNT).

ADOPTÉE

14 949-06-24 Repositionnement du Bureau d'information touristique (BIT) et autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite déménager le Bureau d'information touristique (BIT);

CONSIDÉRANT QU'il y avait lieu de compléter le formulaire officiel à faire parvenir à Tourisme Lanaudière et au ministère du Tourisme avec preuve d'assurance ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par monsieur Benoit Ladouceur et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins entérine la signature par le directeur général et greffier-trésorier, pour et au nom de la MRC Les Moulins du formulaire officiel transmis à Tourisme Lanaudière et au ministère du Tourisme avec preuve d'assurance.

ADOPTÉE

14 950-06-24 Examen et approbation du Règlement numéro 1085-12 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1085 afin de modifier les territoires à urbanisation optimale

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1085-12 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1085 afin de modifier les territoires à urbanisation optimale ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 109 à 109.12 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Il est proposé par madame Darllie Pierre-Louis, appuyée par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1085-12 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1085 afin de modifier les territoires à urbanisation optimale.

QUE le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 109.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

14 951-06-24 Examen et approbation du Règlement numéro 1199-2 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble numéro 1199 afin de soustraire les zones CC 218, RA 202, RA 203, RA 433 et RA 436

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1199-2 modifiant le règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble numéro 1199 afin de soustraire les zones CC 218, RA 202, RA 203, RA 433 et RA 436 ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1199-2 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble numéro 1199 afin de soustraire les zones CC 218, RA 202, RA 203, RA 433 et RA 436.

QUE le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

14 952-06-24 Examen et approbation du Règlement numéro 1231-2 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 1231, afin d'ajouter un critère d'évaluation portant sur l'intégration de logement social ou abordable

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1231-2 modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1231, afin d'ajouter un critère d'évaluation portant sur l'intégration de logement social ou abordable ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1231-2 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1231, afin d'ajouter un critère d'évaluation portant sur l'intégration de logement social ou abordable.

QUE le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

14 953-06-24 Examen et approbation du Règlement numéro 1001-357-001 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001, afin d'assurer la concordance au règlement numéro 97-33R-18 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins dans l'aire d'affection «Industrielle» située à l'ouest du lieu d'enfouissement technique du Complexe Enviro Connexions

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1001-357-001 modifiant le règlement de zonage numéro 1001, afin d'assurer la concordance au règlement numéro 97-33R-18 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins dans l'aire d'affection « Industrielle » située à l'ouest du lieu d'enfouissement technique du Complexe Enviro Connexions ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par monsieur Benoit Ladouceur et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-357-001 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001, afin d'assurer la concordance au règlement numéro 97-33R-18 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins dans l'aire d'affection «Industrielle» située à l'ouest du lieu d'enfouissement technique du Complexe Enviro Connexions.

QUE le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

14 954-06-24 Examen et approbation du Règlement numéro 1012 de la Ville de Terrebonne régissant la démolition des immeubles sur le territoire de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le Règlement numéro 1012 régissant la démolition des immeubles sur le territoire sur le territoire de la Ville de Terrebonne;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Carl Miguel Maldonado, appuyé par madame Nathalie Lepage et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le Règlement numéro 1012 de la Ville de Terrebonne régissant la démolition des immeubles sur le territoire de la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

14 955-06-24 Examen et approbation de la résolution numéro 310-06-2024 de la Ville de Terrebonne concernant un Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) 2024-00047 en vertu des critères prévus au Règlement numéro 1008 pour l'aménagement d'un centre d'accueil

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, la résolution numéro 310-06-2024 de la Ville de Terrebonne dans le cadre du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) 2024-00047 ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par monsieur Benoît Ladouceur et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, la résolution numéro 310-06-2024 de la Ville de Terrebonne concernant un Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) 2024-00047 en vertu des critères prévus au Règlement numéro 1008 pour l'aménagement d'un centre d'accueil.

QUE le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

14 956-06-24 Examen et approbation du Règlement numéro 1001-363 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001, afin de réviser certaines dispositions réglementaires

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1001-363 modifiant le règlement de zonage numéro 1001, afin de réviser certaines dispositions réglementaires ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Il est proposé par monsieur Robert Morin, appuyé par madame Vicky Mokas et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-363 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001, afin de réviser certaines dispositions réglementaires.

QUE le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

14 957-06-24 Examen et approbation du Règlement numéro 1013 de la Ville de Terrebonne régissant l'entretien des bâtiments sur le territoire de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le Règlement numéro 1013 régissant l'entretien des bâtiments sur le territoire de la Ville de Terrebonne ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Benoit Ladouceur, appuyé par madame Nathalie Lepage et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le Règlement numéro 1013 de la Ville de Terrebonne régissant l'entretien des bâtiments sur le territoire de la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

14 958-06-24 Examen et approbation du Règlement numéro 1003-011 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de construction numéro 1003 afin d'abroger les dispositions concernant les constructions endommagées ou délabrées

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le Règlement numéro 1003-011 modifiant le règlement 1003, afin d'abroger les dispositions concernant les constructions endommagées ou délabrées ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le Règlement numéro 1003-011 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de construction numéro 1003, afin d'abroger les dispositions concernant les constructions endommagées ou délabrées.

QUE le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

14 959-06-24

Demande ministérielle – Modification du schéma d’aménagement révisé de remplacement version 2 (SARR2) de la MRC pour se conformer à l’orientation gouvernementale en matière d’aménagement du territoire (OGAT) intitulée : « *Planifier des milieux de vie assurant l’accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l’ensemble des ménages* » - Demande d’un délai supplémentaire jusqu’à l’entrée en vigueur des nouvelles OGAT en octobre 2024

CONSIDÉRANT la correspondance datée du 2 avril 2024 en provenance de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation au sujet de l’adoption de l’orientation gouvernementale en aménagement du territoire (OGAT) intitulée : « *Planifier des milieux de vie assurant l’accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l’ensemble des ménages* » par le Conseil des ministres et communément appelée «OGAT Habitation»;

CONSIDÉRANT QUE, par cette correspondance, la MRC est dans l’obligation d’adopter un règlement modifiant son schéma d’aménagement révisé de remplacement version 2 (SARR2) dans les six mois qui suivent la notification de l’avis de la ministre, soit au plus tard le 2 octobre 2024, le tout en vertu de l’article 53.12 de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* (RLRQ c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE la modification du SARR2 implique une analyse approfondie pour réaliser le diagnostic, définir des cibles et intégrer des indicateurs, le tout tel qu’exigé pour se conformer à l’OGAT Habitation;

CONSIDÉRANT QUE cette analyse approfondie demande temps et ressources, notamment des informations provenant des villes constituantes, et qu’une grande partie de la période de 6 mois octroyée à l’origine par la ministre comprend la période estivale pendant laquelle plusieurs personnes s’absentent pour les vacances d’été;

CONSIDÉRANT QUE lesdits délais sont courts afin d’effectuer un tour d’horizon en regard des exigences, du diagnostic et d’une stratégie répondant à l’OGAT Habitation;

CONSIDÉRANT QUE lesdites exigences, notamment la stratégie à adopter pour l’OGAT Habitation, doivent faire consensus avec les intervenants compétents en lien avec le territoire et l’environnement de la région de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QU’il est prévu que l’ensemble des nouvelles autres OGAT viennent tout juste d’être publiées et entreront en vigueur en décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins souhaite effectuer son analyse, dès maintenant, en regard non seulement des exigences et du diagnostic afin de se conformer à l’OGAT Habitation, tout en amorçant l’élaboration d’une stratégie plus globale basée sur les autres nouvelles OGAT à venir;

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAHM) de lui accorder un délai supplémentaire de 6 mois pour adopter un règlement modifiant son schéma d’aménagement révisé de remplacement version 2 (SARR2) afin de se conformer à l’orientation gouvernementale en matière d’aménagement du territoire (OGAT) intitulée : « *Planifier des milieux de vie assurant l’accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l’ensemble des ménages* ».

QUE cette prolongation permette ainsi à la MRC Les Moulins de compléter la modification demandée au schéma d'aménagement révisé de remplacement (SARR2) de la MRC au plus tard le 2 avril 2025.

ADOPTÉE

14 960-06-24

Demande de prolongation de délai dans le cadre du programme de revitalisation des espaces industriels (PREI) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a soumis à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) un projet dans le cadre du Programme de revalorisation des espaces industriels (PREI);

QUE la CMM a approuvé ledit projet et a signé une convention avec la MRC définissant les termes et les échéanciers du projet en fonction des paramètres du programme de subvention ;

QUE la CMM et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) ont signé, en mars 2024, un avenant visant à prolonger la période de réalisation du Projet ;

QUE cette démarche avec le MEIE permet à la CMM de fournir, au besoin, un ajustement au calendrier prévu dans la Convention conclue entre la CMM et la MRC Les Moulins, et ce, en fonction de l'avancement du Plan de revalorisation des espaces industriels;

QUE la principale modification pouvant être apportée à la Convention s'avère l'ajout d'un maximum de 6 mois supplémentaire pour le dépôt du Plan de revalorisation à la CMM et de la demande de réclamation financière ;

QUE les autres obligations, termes et conditions contenues dans la Convention demeurent inchangés ;

QUE la MRC les Moulins souhaite profiter de cette opportunité de prolongation, lui permettant, entre autres, d'effectuer un meilleur arrimage du projet avec les deux villes composant la MRC ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Benoît Ladouceur et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins demande à la CMM de lui accorder une prolongation de la fin de la convention de son projet de PREI et de la demande de réclamation financière de six (6) mois, de sorte que les échéances finales soient dorénavant le 30 avril 2025;

QUE la MRC soumette à la CMM un nouvel échéancier en fonction de la date modifiée du dépôt du rapport final, lequel échéancier ventile les dates butoirs des diverses étapes charnières tel qu'illustré au tableau suivant :

<i>CALENDRIER DU PARTICIPANT</i>	<i>DATE BUTOIR ACTUELLE</i>	<i>DATE BUTOIR PROPOSÉE AVEC AMENDEMENT</i>
Plan de revalorisation, version préliminaire	30 juin 2024	31 décembre 2024
Plan de revalorisation, version finale	30 septembre 2024	31 mars 2025
Demande de réclamation financière	31 octobre 2024	30 avril 2025
Fin de la Convention	30 octobre 2024	30 avril 2025

QUE la demande de prolongation détaillée dans la présente résolution, ainsi que les informations demandées par la CMM soient transmises par écrit à la CMM;

QUE le directeur général et greffier-trésorier de la MRC, monsieur Alexandre Bourdeau, soit autorisé à signer l'amendement à la Convention de financement lorsque la demande de prolongation sera approuvée par la CMM.

ADOPTÉE

14 961-06-24

Autorisation de signature – Avenant 3 à la Convention d'aide financière concernant Accès entreprise Québec (AEQ) entre la MRC Les Moulins, le ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la ministre déléguée au Développement économique régional

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 096-02-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une Convention d'aide financière concernant Accès entreprise Québec (AEQ) entre la MRC Les Moulins, le ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la ministre déléguée au Développement économique régional ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 567-10-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'un Avenant à la Convention d'aide financière concernant Accès entreprise Québec (AEQ) entre la MRC Les Moulins, le ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la ministre déléguée au Développement économique régional ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 546-08-23, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2 à la Convention d'aide financière concernant Accès entreprise Québec (AEQ) entre la MRC Les Moulins, le ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la ministre déléguée au Développement économique régional ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la signature de l'Avenant 3 à la Convention d'aide financière susmentionnée afin de de modifier les articles 4.9, 4.10 et 6 de la Convention d'aide financière;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise la signature de l'avenant numéro 3 à la Convention d'aide financière concernant Accès entreprise Québec (AEQ) entre la MRC Les Moulins, le ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la ministre déléguée au Développement économique régional afin de modifier les articles 4.9, 4.10 et 6 de la Convention d'aide financière.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public et des membres du conseil. Aucune question.

14 962-06-24 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Carl Miguel Maldonado, appuyé par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Mathieu Traversy, préfet

Martine Baribeau, avocate
Directrice générale adjointe, greffière-
trésorière adjointe et directrice du service
du greffe